

ENQUETE UPA / I+C DU 1^{ER} SEMESTRE 2008

Diminution des embauches et succès relatif de la réforme des heures supplémentaires

Plusieurs enseignements importants se dégagent du baromètre annuel consacré à l'emploi dans l'artisanat*. D'abord, le ralentissement d'activité ressenti depuis le début de l'année se traduit par une diminution de l'embauche. En effet **si 20% des artisans ont encore augmenté leurs effectifs au cours du premier semestre 2008, ce taux accuse néanmoins une baisse de 5 points par rapport au premier semestre 2006**. Le bâtiment reste le secteur de l'artisanat qui embauche le plus avec un taux de 26%.

Même constat pour l'avenir, seuls 15% des artisans prévoient d'embaucher au cours du second semestre contre 20% un an auparavant.

L'environnement économique incertain du début d'année modifie également la structure de l'embauche : 52% des embauches se font en CDI, 39% en CDD (+11 points en un an), 6% en contrat d'apprentissage (le double en 2007) et 3% en contrat de professionnalisation. L'artisanat des services est le secteur qui a le plus largement recours au contrat à durée indéterminée (64%).

Les entreprises artisanales restent confrontées aux difficultés de recrutement. Néanmoins la tension a baissé puisque 35% des artisans interrogés déclarent éprouver des difficultés de recrutement contre 48% en 2007. Selon l'enquête qui autorise plusieurs réponses, ces difficultés résultent très largement d'un manque de qualification des postulants (75%), mais aussi ce qui est plus étonnant, d'une motivation insuffisante des candidats (46%) ou de l'absence pure et simple de candidatures (46%).

Au vu de l'enquête, l'artisanat apparaît à contre courant des constats établis par ailleurs concernant d'une part les heures supplémentaires et d'autre part les suites du CNE. Alors qu'une étude de la DARES fait valoir que passé le cap des deux premières années, moins d'un salarié sur trois embauché en CNE à l'automne 2005 travaillait encore dans la même entreprise en novembre 2007, à l'inverse **78% des artisans interrogés en juillet dernier déclaraient vouloir conserver leurs salariés à l'issue de leur période de CNE**.

Par ailleurs, l'enquête UPA/I+C révèle que les artisans n'ont augmenté que d'un point (51% au lieu de 50%) la pratique des heures supplémentaires dans leur entreprise depuis l'entrée en vigueur de la défiscalisation des heures supplémentaires le 1^{er} octobre 2007. Une faible progression qui s'explique par un niveau initial élevé d'heures supplémentaires.

Ce bilan donne des arguments supplémentaires à l'UPA pour revendiquer un service public de l'emploi et un régime d'assurance chômage qui soient davantage incitatifs à la reprise d'emploi. De même, les représentants de l'UPA à la négociation sur la formation professionnelle insisteront pour que les petites entreprises soient en mesure d'accroître encore leur contribution à la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi.

* Enquête réalisée à la demande de l'UPA par l'Institut I+C au cours du premier semestre 2008, auprès d'un échantillon de 3150 entreprises artisanales.